

RAPPORT PROVISOIRE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE
L'ETAT A FIN DECEMBRE 2014

INTRODUCTION

Le présent rapport, qui présente l'exécution provisoire dudit budget à fin décembre 2014, s'articule autour des points suivants :

- I- Présentation du budget prévisionnel
- II- Réalisation des recettes du budget général
- III- Exécution des dépenses du budget général de l'Etat

I- Présentation du budget prévisionnel

La loi n°2014-39 du 19 août 2014, portant première rectification de la loi n°2013-43 du 16 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2014 a consacré un budget général de l'Etat arrêté en recettes et en dépenses à un montant total prévisionnel de **1 676,89 milliards de F CFA**.

Ce montant est réparti par grandes masses ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Répartition par grandes masses des prévisions de recettes et de dépenses du budget général de l'Etat 2014 (en milliards de francs CFA)

Article/Titre	LIBELLE	Montants votés
1- RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT		
12	Dons et legs	327,67
14	Obligations du Trésor	93,30
15	Tirages sur emprunts projets	142,32
16	Emprunts programmes	101,11
71	Recettes fiscales	905,91
72	Recettes non fiscales	33,55
76	Recettes exceptionnelles	73,03
	TOTAL GENERAL	1 676,89
2 - DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT		
I	Dettes publiques	115,66
II	Dépenses de personnel	209,98
III	Achat de biens et services	137,27
IV	Subventions et autres transferts publics	226,18
V	Investissements exécutés par l'Etat	987,80
	TOTAL GENERAL	1676,89

II – REALISATION DES RECETTES DU BUDGET DE L’ETAT

A fin décembre 2014, les recettes du budget général de l’Etat ont été réalisées à hauteur de **1 326,20 milliards** pour des prévisions annuelles de **1 676,89 milliards**, soit un taux de réalisation de 79,09%.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation desdites recettes, par grandes masses.

Tableau n° 2 : exécution des recettes du budget général de l’Etat par article.

Article	Nature de la recette	Prévisions finales (en milliards de FCFA)	Réalisations (en milliards de FCFA)	Taux de réalisation
1- Ressources extérieures				
12	Dons et legs	327,67	203,52	62,11%
	<i>dont: Aides projets</i>	206,59	120,91	58,52%
	<i>Aides budgétaires</i>	121,08	82,61	68,23%
14	Obligations du Trésor	93,30	87,50	93,78%
15	Tirages sur emprunts projets	142,32	96,71	67,95%
16	Emprunts programmes	101,11	32,72	32,36%
	Total ressources extérieures	664,40	420,45	63,28%
2 - Ressources internes				
71	Recettes fiscales	905,91	828,10	91,41%
72	Recettes non fiscales	33,55	17,98	53,61%
76	Recettes exceptionnelles	73,03	59,67	81,71%
	Total ressources internes	1 012,49	905,75	89,46%
	TOTAL GENERAL	1 676,89	1 326,20	79,09%

II.1 - Les ressources extérieures

Les ressources extérieures comprennent les dons et legs et les emprunts extérieurs. Au 31 décembre 2014, le montant total décaissé s’établit à **420,45 milliards** pour des prévisions annuelles de **664,40 milliards**, soit un taux de réalisation de 63,28%, représentant 31,70% des réalisations totales.

II.1.1 - Les Dons et legs

Les dons et legs sont composés des aides projets et des aides budgétaires.

Les aides projets décaissées s’élèvent à **120,91 milliards** pour des prévisions annuelles de **206,59 milliards**, soit un taux de réalisation de 58,52%. Ce faible niveau est lié à l’indisponibilité de certaines données d’exécution, notamment celles des projets à gestion directe.

Le montant des décaissements au titre des **aides budgétaires** a atteint **82,61 milliards** pour des prévisions annuelles de **121,08 milliards**, soit un taux de mobilisation de 68,23%. Les aides proviennent de la Banque Mondiale pour **34,24 milliards** ; de l'Union Européenne pour **27,06 milliards** ; d'AREVA pour **14,76 milliards** ; de l'AFD à travers le trésor français pour **6,56 milliards**.

II.1.2 - Les emprunts

Les emprunts comprennent les obligations du trésor, les tirages sur emprunts projets et les emprunts programmes.

Les obligations du trésor ont été mobilisées à hauteur de **87,50 milliards** sur des prévisions de **93,30 milliards**, soit un taux de réalisation de 93,78%.

En ce qui concerne **les tirages sur emprunts projets**, ils ont accusé une réalisation de **96,71 milliards** pour des prévisions annuelles de **142,32 milliards** de francs, soit un taux d'exécution de 67,95%. Il faut noter à ce niveau un montant de **9,93 milliards** réalisé au titre des projets hors budget.

A la fin du mois de décembre 2014, le montant mobilisé au titre des **emprunts programmes** a atteint **32,72 milliards** sur des prévisions de **101,11 milliards**, soit un taux de réalisation de 32,36%. Ce montant a été décaissé par le FMI (**25,40 milliards**) et la BAD (**7,32 milliards**).

II.2 – Les ressources internes

A fin décembre 2014, le montant total de recouvrement des recettes internes a atteint **905,75 milliards** sur des prévisions de **1.012,49 milliards**, soit un taux de réalisation de 89,46%, représentant 68,30% des recettes totales réalisées.

Les recettes internes du budget de l'Etat sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes exceptionnelles.

Le tableau qui suit donne le niveau de réalisation des recettes internes par grandes catégories.

Tableau n° 3 : exécution des recettes internes du budget général de l'Etat par grandes natures.

PARAG.	IMPUTATION	PREVISION (en milliards de FCFA)	REALISATION (en milliards de FCFA)	TAUX
71 - Recettes fiscales				
711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	142,26	150,00	105,44%
712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	38,52	44,71	116,07%
713	Impôts sur le patrimoine	7,07	7,38	104,43%
715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	377,39	290,77	77,05%
716	Droits de timbre et d'enregistrement	21,42	33,09	154,45%
717	Droits et taxes à l'importation	245,98	229,08	93,13%
718	Droits et taxes à l'exportation	46,13	37,68	81,67%
719	Autres recettes fiscales	27,13	35,39	130,47%
	Total 71	905,91	828,10	91,41%
72 - Recettes non fiscales				
721	Revenus de l'entreprise et du domaine	2,18	2,07	94,67%
722	Droits et frais administratifs	0,30	0,41	135,11%
723	Amendes et condamnations pécuniaires	2,12	1,28	60,38%
724	Produits financiers	28,59	13,84	48,42%
729	Autres recettes non fiscales	0,35	0,39	110,53%
	Total 72	33,55	17,98	53,61%
76 - Recettes exceptionnelles				
769	Autres recettes exceptionnelles	73,03	59,67	81,71%
	Total 76	73,03	59,67	81,71%
	Total recettes internes	1 012,49	905,75	89,46%

II.2.1 - Les recettes fiscales :

Les recettes fiscales sont les revenus des impôts et des taxes prélevés par l'Etat sur le tissu économique.

A fin décembre 2014, le montant total réalisé a atteint **828,10 milliards** pour des prévisions annuelles de **905,91 milliards**, soit un taux de 91,41%.

Le recouvrement de ces recettes a été assuré par :

- la Direction Générale des Douanes (DGD) pour **276,02 milliards** sur des prévisions annuelles de **302,11 milliards**, soit 91,36%.
- la Direction Générale des Impôts (DGI) pour **552,08 milliards** sur des prévisions annuelles de **603,80 milliards**, soit 91,43%.

Les principales contraintes à la réalisation des recettes internes sont les suivantes :

➤ **Au niveau de la DGD**

- la suspension des activités du site d'uranium d'Imouraren et l'arrêt momentané de l'exploitation des sociétés minières (COMINAK et SOMAÏR). Cette suspension a impacté le volume des importations de ces sociétés avec comme conséquence la réduction des droits et taxes perçus en douane;
- une relative contreperformance de la TVA et des droits de douanes en liaison avec la nature et l'origine des marchandises importées. En effet, il a été enregistré non seulement un important flux de marchandises originaires des espaces communautaires UEMOA et CEDEAO bénéficiant d'un désarmement tarifaire intégral, mais aussi des marchandises exonérées ou faiblement frappées par la TVA ;
- la contreperformance de la TIPP qui s'explique par l'absence d'importation d'essence et de gasoil. Il a été constaté également une diminution de l'importation du pétrole lampant liée à un début de production locale de ce produit.
- la contreperformance des recettes à l'exportation résulterait d'une faible mobilisation de la RSE (61,82%) en rapport, d'une part avec le climat d'insécurité aux frontières sud et nord, et d'autre part, de la stagnation voire le tassement du recouvrement de la RSE sur l'exploitation des produits de la SORAZ.
- les difficultés dans la mise en œuvre effective des réformes informatiques notamment la généralisation du transit électronique, du fait de l'absence de l'interconnexion de toutes les unités douanières.

➤ **Au niveau de la DGI**

- le retard dans la mise en place et l'exploitation du dispositif de contrôle de la téléphonie ayant engendré un manque à gagner de **40,10 milliards** de FCFA, imputable pour **24,38 milliards** de FCFA à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et pour **15,72 milliards** de FCFA à la taxe sur l'utilisation du réseau des télécommunications (TURTEL) ;
- la baisse du niveau des exonérations accordées par la DGI qui a permis de contenir le montant total accordé à **84,65 milliards** de FCFA, soit 78,05% des prévisions (**108,45 milliards** de FCFA).
- le faible niveau de recouvrement de certaines grandes catégories de recettes fiscales telles que :
 - o l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) avec un taux de réalisation de 60,59% ;
 - o les droits d'accises : taxe sur les boissons alcoolisées (TBA), taxe sur les tabacs et cigarettes (TTC) et les autres droits d'accises (ADA), avec un taux de réalisation global de 76,77%. Le contexte sécuritaire sous régional aurait une influence sur le commerce des produits concernés, tels que les boissons alcoolisées, les tabacs, les cigarettes,...
 - o la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TTTIE) qui connaît un niveau de réalisation de 50,77%. Pour une première année de mise en vigueur, cette taxe connaît un niveau de recouvrement moyen mensuel de **1,007 milliards** contre une prévision de **2,00 milliards** ;
 - o la redevance minière (RM) réalisée à hauteur de 69,34%. Ce niveau de réalisation s'explique notamment par le bas niveau de l'exportation de l'uranate auquel elle est indexée et les perturbations intervenues au niveau des sociétés minières consécutives aux problèmes sécuritaires dans le nord du pays;
 - o la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dont le taux de réalisation est de 58,79%. Cette contreperformance est

justifiée par les notes de débit SONIDEP consécutives aux exonérations accordées à cette société au cours des gestions passées ;

- o les taxes immobilières avec en moyenne un taux de 60,59%. La contreperformance des impôts fonciers s'explique par les difficultés d'identification des immeubles et de leurs propriétaires d'une part et par la faible maîtrise des transactions immobilières d'autre part.

II.2.2 - Les recettes non fiscales

Elles sont constituées essentiellement des produits divers recouverts par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la DGI. Le montant total recouvert à fin décembre 2014 s'élève à **17,98 milliards** pour des prévisions annuelles de **33,55 milliards**, soit un taux de 53,61%. Ce montant est composé de **2,37 milliards** recouvert par la DGI et **15,61 milliards** recouvert par la DGTCP pour une prévision de **31,69 milliards** de FCFA (soit 49,27%).

Cette contreperformance résulte du fait que:

- certaines recettes qui ont une forte pondération dans les prévisions conséquentes n'ont encore connu un début de réalisation ou ont connu un début timide. C'est le cas notamment des rubriques « Régies prestations MEN et régies justice » qui ne sont pas encore totalement opérationnelles;
- des recettes importantes ont connu un faible niveau de recouvrement. Il s'agit, entre autres, des amendes et pénalités de polices (40,26%), des amendes et pénalités gendarmerie (32,71%), des concessions définitives (62,53%) ;
- les dividendes, qui représentent à eux seuls 59,62% du montant prévisionnel total des recettes non fiscales, n'ont connu qu'un taux d'exécution de 19,64%. Cela est du notamment à l'affectation des résultats des sociétés minières (COMINACK et SOMAIR) en réserves libres par leurs organes délibérants.

Toutefois, des performances sont enregistrées au niveau de la plus part des autres recettes non fiscales avec des taux de réalisation qui dépassent les 80%.

II.2.3 - Les recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles sont des recettes à caractère non permanent, recouvrées par la DGTCP et la DGI. Elles ont connu un niveau de réalisation de 81,71%, représentant **59,67 milliards** pour des prévisions annuelles de **73,03 milliards**.

En dépit de cette performance globale, il est enregistré des faibles taux de réalisation au niveau de certaines rubriques :

- la ligne « Vente d'actions BAGRI » qui n'a pas connu de début de réalisation;
- la ligne « ressources PPTE » qui enregistrent un taux d'exécution de 46,24%. Le montant inscrit représente le total des mandatement effectués sur les lignes PPTE sur la période ;
- et les autres recettes TGN recouvrées à hauteur de 63,46% composées de l'excédent budgétaire de l'ARTP et des versements de salaires, pécules et autres produits divers.

III - EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

A fin décembre 2014, les dépenses du budget général de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **1 379,44 milliards** pour des prévisions annuelles de **1 676,89 milliards**, soit un taux d'exécution de 82,26%. Comparativement aux crédits libérés ce taux est de 85,06%. Il est de 104% des réalisations des recettes.

Le tableau n°4 qui suit donne l'exécution des dépenses par titre budgétaire et en milliards de F CFA.

Tableau n°4 : exécution par titre des dépenses du budget général de l'Etat

Titre	LIBELLES	Crédits Votés (en milliards de FCFA)	Crédits Libérés (en milliards de FCFA)	Crédits Consommés (en milliards de FCFA)	Taux // Cdts Votés	Taux // Cdts libérés
I	Dettes publiques	115,66	114,16	57,18	49,44%	50,09%
II	Dépenses de personnel	209,98	209,91	203,74	97,03%	97,06%
III	Achat de biens et services	137,27	133,72	124,70	90,84%	93,26%
IV	Subvention et transferts courants	226,18	224,77	223,80	98,95%	99,57%
V	Investissements exécutés par l'Etat	987,80	939,17	770,03	77,95%	81,99%
	<i>Projets financements ANR</i>	206,59	206,59	120,91	58,52%	58,52%
	<i>Projets financements EMPRUNTS</i>	142,32	142,32	96,71	67,95%	67,95%
	<i>Financement TRESOR</i>	638,89	590,26	552,41	86,46%	93,59%
	TOTAL BUDGET	1 676,89	1 621,72	1 379,44	82,26%	85,06%

Les développements qui suivent commentent l'exécution par titre des dépenses du budget général de l'Etat à la fin du mois de décembre 2014.

III.1 - Amortissement et charges de la dette publique

Les dépenses relatives à la dette sont constituées de la dette intérieure et de la dette extérieure. On note un niveau global d'exécution de 49,44%. En effet, sur des prévisions annuelles de **115,66 milliards**, il a été exécuté **57,18 milliards**, dont **18,36 milliards** pour la dette intérieure et **38,82 milliards** pour la dette extérieure. Ce faible niveau d'exécution s'explique pour l'essentiel par l'absence de consommation des crédits sur la ligne « fonds de réserve ».

III.2 - Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont composées des salaires civils et militaires ainsi que de leurs accessoires. A la fin du mois de décembre 2014, le niveau d'exécution de cette catégorie de dépenses a atteint 97,03%, correspondant à **203,74 milliards** sur des prévisions annuelles de **209,98 milliards**, dénotant la maîtrise de cette catégorie de dépenses.

III.3 - Dépenses d'achats de biens et services

Cette catégorie de dépenses relève du fonctionnement courant de l'administration. Elle comprend principalement les fournitures et consommables, les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les prestations de services (assurances, téléphone, électricité, transports, loyers ...), les déplacements...

Dans l'ensemble, le niveau d'exécution a atteint **124,70 milliards** pour des prévisions annuelles de **137,27 milliards**, soit un taux d'exécution de 90,84%.

Comparativement aux crédits libérés, le taux d'exécution est de 93,26%.

Il est à noter que 3,34% de prévisions budgétaires sur certaines lignes du titre 3 n'ont pas connu un début d'exécution, et 17,42% sont à un niveau d'exécution inférieur à 50% et ce, malgré l'existence de crédits libérés. Ceci peut trouver sa justification dans l'inopportunité de faire des prévisions budgétaires sur certaines lignes.

III.4 - Subventions et transferts courants

Ce poste de dépenses comprend essentiellement les subventions accordées aux établissements et entreprises publics, les transferts au profit des ménages et de certaines administrations publiques (pécules et bourses notamment), les contributions aux organisations internationales, la formation des personnels de l'Etat, les évacuations sanitaires, la gratuité des soins ...

Le montant total des dépenses exécutées s'élève à **223,80 milliards** sur un montant prévisionnel de **226,18 milliards**, soit un taux d'exécution de 98,95% par rapport aux crédits annuels votés et 99,57% par rapport aux crédits libérés.

III.5 - Dépenses d'investissements de l'Etat

Les investissements de l'Etat sont constitués de l'équipement des administrations (matériels et mobiliers) et des projets et programmes.

A la fin du mois décembre 2014, le montant total réalisé a atteint **770,03 milliards** sur des prévisions annuelles de **987,80 milliards**, soit un taux d'exécution de 77,95%.

Comparativement aux crédits libérés, ce taux est de 81,99%.

Les investissements de l'Etat sont financés sur ressources propres et sur ressources extérieures (ANR et Emprunts).

III.5.1- Les investissements sur fonds propres de l'Etat

Les investissements sur financement propre de l'Etat ont connu un niveau de consommation total de **552,41 milliards** sur des prévisions annuelles de **638,89 milliards**, soit un taux d'exécution de 86,46%.

Comparativement aux crédits libérés, ce taux est de 93,59%.

On note à ce niveau que ces taux d'exécution sont tirés vers le bas par un faible niveau de réalisation, voire l'absence de réalisation, sur la plupart des lignes nouvelles ayant bénéficié de crédits additionnels dans le cadre de la première loi de finances rectificative. Ce collectif étant intervenu au cours du mois d'août 2014, ceci est probablement lié à la lenteur dans le processus de traitement administratif des dossiers des marchés publics.

III.5.2- Les investissements sur financements extérieurs

Pour ce qui est des dépenses sur financement extérieur, le niveau d'exécution est de 58,52% pour les ANR et 67,95% pour les emprunts. Ces taux d'exécution constatés représentent le niveau de collecte des données sur les décaissements effectués au titre des projets et programmes sur financement extérieur et qui pourront être améliorés dans la situation consolidée.

CONCLUSION

Le niveau d'exécution des recettes ressort à 79,09%, avec 89,46% au titre des recettes internes, dénotant ainsi les efforts déployés par les régies. La mise en place des nouvelles réformes sur l'amélioration des systèmes d'information et de maîtrise de l'assiette fiscale (mesures administratives, développement des systèmes informatiques,...) pourra permettre d'améliorer le niveau actuel qui, du reste, est satisfaisant si on isole les facteurs exogènes ayant eu un impact sur les réalisations (opérationnalité tardive du système de contrôle des opérations de téléphonie, problèmes sécuritaires au niveau de certaines frontières,...).

L'examen des réalisations des dépenses fait apparaître que l'exécution du budget n'a pas souffert de problèmes liés aux libérations de crédits qui sont intervenues normalement en début de chaque trimestre, y compris pour le 4^{ème}. Pour les dépenses, il ressort un taux de réalisation global de 87,51% par rapport

aux crédits libérés, ce qui est appréciable surtout au regard des niveaux d'exécution des années antérieures. Cette amélioration est essentiellement imputable à une meilleure célérité observé dans le traitement des dossiers de dépenses ; et une amélioration dans la maîtrise des procédures d'exécution et, l'intégration des données d'exécution des projets et programmes sur financements extérieurs.

Cependant, on observe un niveau relativement faible de l'exécution de certaines dépenses du budget de l'Etat. Cette situation s'explique principalement : (i) par la persistance des lenteurs dans la préparation des dossiers des marchés publics où il est constaté un problème d'anticipation des activités par les administrateurs de crédits ; (ii) les récurrents problèmes de la collecte des données sur les dépenses des projets financés sur ressources extérieures; (iii) de l'évaluation objective de certaines dépenses d'investissement par rapport aux besoins réels et aux capacités d'absorption des crédits.

LA DIRECTRICE GENERALE DU BUDGET

Mme RABO FATCHIMA